

mis en ligne le 8 février 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13188 DU 08 FEVRIER 2024**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

- OBJET :**
- Echafaudage
- 3 rue des Fontaines
- Du 08 au 16 février 2024
- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu le Code de la Route,
  - Vu la demande faite par Mc KAY Couvertures-5 rue de Kérulvé-56100 LORIENT
  - Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'un échafaudage, il importe de condamner l'accès au trottoir.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du 08 février 2024 à 08h00 jusqu'au 16 février 2024 à 18h00, afin de faciliter les travaux, il importe de condamner l'accès au trottoir devant le 3 rue des Fontaines. L'accès au trottoir sera interdit et le demandeur est autorisé à empiéter sur la chaussée.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4 :** Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

